

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 23 mars 2021, à 18 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation et pour laquelle les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émise le 17 mars 2021, conformément à l'article 156 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Martin Nichols
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 18h.

**2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS
RÉSOLUTION NUMÉRO 64-03-21**

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-74 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance dont le procès-verbal sera retransmis sur le site internet de la Municipalité;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 65-03-21**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

8.1 Demande d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités – Modification de la résolution numéro 160-08-20

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Séance tenue à huis clos
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Construction d'un garage municipal – Honoraires professionnels des ingénieurs – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
5. Construction d'un garage municipal – Honoraires professionnels des architectes – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
6. Achat d'une rétrocaveuse – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
7. Période de questions
8. Divers
 - 8.1 Demande d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités – Modification de la résolution numéro 160-08-20
9. Levée de l'assemblée

4- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS DES INGÉNIEURS – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 66-03-21

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis de structure et de génie civil et pour la surveillance de travaux, tel que stipulé dans le devis, a été autorisé par la résolution numéro 38-02-21, adoptée le 23 février 2021;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée avant 9h00, le 18 mars 2021 :

- Groupe CME ;

Considérant la conformité de la soumission déposée ;

Considérant que la soumission a été soumise à un système de pondération et d'évaluation des offres tel que stipulé à l'article 936.0.1.1 concernant les services professionnels ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis de structure et de génie civil et pour la surveillance de travaux, à la compagnie Groupe CME, étant celui qui a obtenu le plus haut pointage de 15,18, au prix de 84 990\$, taxes en sus, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis et selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

5- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS DES ARCHITECTES – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 67-03-21

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation, pour les services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de travaux, tel que stipulé dans le devis, a été autorisé par la résolution numéro 38-02-21, adoptée le 23 février 2021;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée avant 9h00, le 18 mars 2021 :

- Boulianne Charpentier Architectes;

Considérant la conformité des soumissions déposées ;

Considérant que les soumissions ont été soumises à un système de pondération et d'évaluation des offres tel que stipulé à l'article 936.0.1.1 concernant les services professionnels ;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de travaux, à la compagnie Boulianne Charpentier Architectes, étant celui qui a obtenu le plus haut pointage de 23,13, au prix de 56 200\$, taxes en sus, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis et selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

6- ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 68-03-21

Considérant qu'un appel d'offres public sur SEAO, pour l'achat d'une rétrocaveuse, tel que stipulé dans le devis, a été autorisé par la résolution numéro 27-02-21, adoptée le 2 février 2021;

Considérant que deux soumissions ont été déposées avant 12h00, le 18 mars 2021 :

- René Riendeau (1986) inc.;
- Brandt Tractor Ltd ;

Considérant la conformité des soumissions déposées ;

Considérant que les soumissions ont été soumises à un système de pondération et d'évaluation des offres tel que stipulé à l'article 936.0.1.1 ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une rétrocaveuse, à la compagnie Brandt Tractor Ltd., étant celui qui a obtenu le plus haut pointage de 9,01, au prix de 159 750\$, taxes en sus, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis et selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat;

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8- DIVERS

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 160-08-20 RÉSOLUTION NUMÉRO 69-03-21

Considérant la résolution numéro 160-08-20, adoptée le 4 août 2020 concernant la demande d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux;

Considérant que dans la résolution numéro 160-08-20, on devait inclure le montant assumé par la Municipalité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 160-08-20 afin d'inclure la phrase suivante :

Que la Municipalité de La Présentation s'engage à consacrer 12 645\$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

**9- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 70-03-21**

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ont été traités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Louise Arpin

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18h09.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière